



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01
e-mail : contact@sied70.fr

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N° F 5195

Article 47-C du Code de la voirie départementale : demande d'accord technique

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 30 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Extension de l'installation communale d'éclairage public au lieudit "Fessey Dessous"

Département : HAUTE-SAONE

Commune : LES FESSEY

Maître d'ouvrage du projet : Commune des FESSEY

Maître d'œuvre du projet : SIED 70

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale : RD n° 139
- la voirie communale :
- le domaine privé :

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- D.S.T.T. UT70 LURE
- Commune des FESSEY
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- FRANCE TELECOM
- SYNDICAT DES EAUX DE FONTENELLE
- Parc Naturel des Vosges
- Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône
- Direction Départementale des Territoires

Fait à Vaivre-et-Montoille le
Pour le SIED 70

NOTICE DE PRESENTATION

Commune des FESSEY

F 5195 - Extension de l'installation communale d'éclairage public au lieudit "Fessey Dessous"

1) Analyse de l'état initial du site

La commune des FESSEY, de type rurale, se situe à environ 45 km au Nord Est de Vesoul. La zone des travaux se situe route des Monts et rue de la Mairie.

La commune des FESSEY ne présente aucune caractéristique particulière au titre de la législation sur les sites et monuments historiques.

2) Justifications des travaux

Les travaux pourront consister en :

- une extension souterraine de l'installation communale d'éclairage public longue d'environ 400 mètres, dont environ 180 mètres sous fourreau existant ;
- la fourniture et la pose de 8 ensembles d'éclairage public thermolaqués composés, d'un mât droit cylindro-conique de 7 mètres de hauteur et d'un luminaire type routier, équipé d'une lampe à vapeur de sodium haute pression de 70 W.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment la norme UTE C17-200 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les installations d'éclairage public et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).